

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 308 Vœu relatif à l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délibération 2014 DVD 1131 visant à réaménager l'espace public autour des places de la Bastille et de la Nation et de les rééquilibrer au profit des piétons et des circulations douces, afin de les rendre accessible à tous ;

Considérant que ces places sont des lieux marquants de l'Est Parisien, et que ce projet a également pour but d'augmenter leur fréquentation par les touristes et passants ;

Considérant que ces deux places symbolisent des événements marquants de l'histoire de France et des mouvements révolutionnaires et sociaux ;

Considérant l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour leur histoire et leur patrimoine ;

Sur la proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

Soit prévues dans le réaménagement des places de la Bastille et de la Nation des plaques informant de l'histoire de leurs créations.